

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	6 (1960)
Heft:	11
Rubrik:	Suisses de France à l'écoute!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Continuez ! Vous, au moins, vous restez éternellement jeunes et confiants dans l'avenir de la vitalité des Sociétés Suisses de France.

Souvenirs

« Me trouvant, pour la première fois, avec nos amis romands, dans cette somptueuse salle du Palais d'Orsay, un souvenir, vieux de plus de quarante ans, me revint soudain à la mémoire : c'est ici que, vers la fin de la première guerre mondiale notre Fête nationale fut célébrée deux années consécutives, le soir même du 1^{er} août, en 1917 et 1918.

Ces manifestations patriotiques sous le signe de l'amitié franco-suisse eurent lieu en la présence de plusieurs centaines de volontaires suisses de la Légion Etrangère, et contrastèrent, par l'effet émotif à l'époque héroïque, de Verdun, avec les gaies soirées de 1^{er} août d'après-guerre, à la salle du Petit-Journal, rue Cadet, avec les pèlerinages de contrition à Sainte-Clotilde, et à l'Oratoire pendant l'occupation, et les sorties champêtres et commémoratives des dernières années, souvent ensoleillées, dans le magnifique Parc de Moncel.

A côté d'une « Œuvre de la Colonie Suisse en faveur des Internés français en Suisse », sous la présidence de MM. Moricand et Sennhauser, un petit groupe de compatriotes demeurés à Paris, avait en effet fondé une œuvre parallèle, en faveur des Volontaires de la Grande Guerre et obtenu des autorités militaires une permission spéciale pour qu'une délégation assez importante de nos compatriotes se battant sous le drapeau tricolore puisse assister à notre fête nationale. Ils furent environ 400 en 1917, un peu moins en 1918 en raison des événements sur le front.

Je me rappelle surtout qu'en 1918 deux grands orateurs, Viviani et Leygues, Ministres des Colonies et de la Marine, respectivement, en énonçant au cours de leurs inoubliables discours les noms du Capitaine Tscharner et du Lieutenant Peter, tous les hommes qui seraient allés

se faire tuer pour eux, s'étaient levés d'un seul bond pour leur crier leur fidélité. J'en avais cependant remarqué un qui, au contraire, s'était caché sous la table. Interrogeant mon voisin de table en uniforme sur le geste de son camarade, il m'expliqua que ce dernier avait été enterré vivant dans une tranchée écroulée et que, depuis, son instinct de conservation lui faisait répéter ce geste aux moments d'émotion. On m'avait affirmé aussi que plusieurs de nos filleuls de guerre avaient profité de leur permission, au risque de se faire juger comme déserteurs, pour se glisser en secret à Genève pour embrasser et rassurer une maman angoissée ou une fiancée impatiente, et qu'à l'expiration, à l'heure H, ils étaient de retour au front, quelque part au Chemin des Dames, en pleine bagarre. Double héroïsme. Honneur et Discipline. »

C. N.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★
★ SOCIETE DES PEINTRES, SCULPTEURS
★ ET ARCHITECTES SUISSES
★ Section de Paris
★ du 3 au 11 décembre 1960
★
★ EXPOSITION
★ à l'Ambassade de Suisse, 142, rue de Grenelle
★ Vernissage et présentation par M. Guy WEELEN
★ Samedi 3 décembre à 17 heures
★ Prix de peinture MICHELI
★ Prix de sculpture SUSSE
★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

École du cercle commercial Suisse

COURS DU SOIR

Les cours du soir ont repris le 1^{er} octobre 1960. Comme les années précédentes, ils auront lieu une fois par semaine, durant deux heures consécutives, de 20 à 22 heures.

Les cours suivants sont prévus :

Lundi : anglais I, espagnol I.

Mardi : français I, allemand II, sténo française I (Stolze-Schrey).

Mercredi : anglais II, français III.

Jeudi : français II, allemand I.

Nous sommes tout disposés à former d'autres classes s'il y a un minimum d'inscription de cinq élèves.

Degré d'enseignement :

1^{er} degré : pour débutants (élémentaire).

2^{er} degré : moyen.

3^{er} degré : supérieur.

Prix des cours :

Cours français, allemand, sténographie : 24 NF pour un cours complet de quatre mois.

Cours anglais, espagnol, italien : 30 NF pour un cours complet de quatre mois.

Le montant est payable à l'inscription et donne droit à deux heures de leçons consécutives par semaine.

Conditions d'admission :

Nos cours sont exclusivement réservés aux membres de notre Association. Les adhésions sont reçues au moment de l'inscription au cours. La cotisation annuelle est actuellement de 8 NF minimum, plus un droit d'inscription de 2 NF.

Dates d'inscription :

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat II, 10, rue des Messageries, Paris, 10^e, aux heures d'ouverture habituelle (9 heures à midi, 14 heures à 18 heures, sauf le samedi après-midi).

Nous invitons nos compatriotes et les personnes qui s'intéressent à ces cours à se faire inscrire sans tarder, afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires pour la formation de nouvelles classes.

Examen de fin d'études :

En fin d'études, les étudiants auront l'occasion de passer un « Examen de fin de cours ». Les épreuves seront sanctionnées par un certificat qui sera délivré aux étudiants ayant satisfait aux exigences de l'examen.